

# Communiqué de presse

Mai 2024

## Soutien à la création en art contemporain

La Région met en œuvre une politique ambitieuse en faveur de l'art contemporain, dont la diffusion et la création en Bourgogne-Franche-Comté figurent au rang de ses priorités culturelles. C'est dans cet esprit qu'un dispositif a été créé en 2023.

Il s'adresse aux artistes et/ou collectifs d'artistes professionnels, dont le lieu de résidence principal ou le siège social se situe en Bourgogne-Franche-Comté.

**L'aide régionale sera plafonnée à 4 000 € pour un projet de global de recherche, de création et de production.** Elle sera évaluée en fonction du projet et du plan de financement prévisionnel.

Pour déposer une demande, le règlement d'intervention qui expose l'ensemble des critères d'éligibilité et les modalités de financement est à télécharger via le lien suivant :

<https://www.bourgognefranchecomte.fr/node/3438>

Dépôt des dossiers -> **jusqu'au 20 mai**

Renseignements techniques : tél 03 80 44 40 51 - [artcontemporain@bourgognefranchecomte.fr](mailto:artcontemporain@bourgognefranchecomte.fr)

---

### CONTACTS PRESSE REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE :

Marie Souverbie -marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr- tél 03 80 44 34 66

Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 81 61 61 08